

Rapport d'étape sur l'accessibilité

Comité sur l'accessibilité

Réalisations en matière d'accessibilité	2025
Engagements en matière d'accessibilité	2026

Veillez noter que le présent rapport est disponible en ligne à l'adresse :
<https://uontario.ca/notre-universite/documents-zero-papier/plan-pluriannuel>
Pour obtenir ce document sous un autre format, veuillez communiquer avec la direction des
communications à communications@uontario.ca

Avant-propos

Comme indiqué dans ses valeurs et mission, l'Université de l'Ontario français croit que la valorisation et l'inclusion de toutes et de tous sont essentielles.

Valeurs de l'UOF :

- Engagement : Nous nous impliquons auprès du corps étudiant, du personnel, des partenaires, de la communauté et de la province dans une perspective de développement socioéconomique responsable et durable.
- Audace : Nous participons avec conviction, innovation et esprit entrepreneurial à l'excellence et l'essor de l'Université.
- Diversité et inclusion : Nous prônons une société juste, l'ouverture d'esprit et le respect, et nous célébrons ce qu'apporte une variété de compétences, d'expériences, de provenances et d'idées.
- Francophonie d'ouverture : Nous valorisons la langue française dans toute sa richesse, en évoluant en contexte linguistique minoritaire et en créant des ponts entre les milieux francophones, anglophones, francophiles, bilingues et multilingues.

Références :

1. La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO)
2. Le [Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées](#) (RNAI)

Table des matières

Contexte	4
1. Objectifs.....	4
2. Rôle et responsabilités	4
Rapport d'étape.....	5
1. Dispositions générales	5
2. Normes pour l'information et les communications.....	6
3. Normes pour l'emploi	7
4. Normes pour le transport	7
5. Normes pour la conception des espaces publics.....	8
6. Stationnement accessible	8
7. Obtention des services	8
8. Entretien des éléments accessibles.....	8
9. Normes pour les services à la clientèle.....	8



Contexte

1. Objectifs

Le présent rapport est le deuxième rapport d'étape rendant compte de l'engagement de l'Université de l'Ontario français en matière d'accessibilité au cours de la dernière année, ainsi que les cibles pour l'année 2026.

Les objectifs de cette activité exigée par la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) sont les suivants :

- Faire le suivi des progrès accomplis par l'Université.
- Relever les obstacles à éliminer pour remplir les engagements pris dans le rapport.
- Réviser au besoin les stratégies du [Plan pluriannuel en matière d'accessibilité de l'UOF 2023-2028](#).

2. Rôle et responsabilités

Bien que chacun a un rôle important à jouer en matière d'accessibilité, l'Université, par le biais de ses divers services et le Comité sur l'accessibilité, se doit d'assurer la mise en œuvre de la [politique d'accessibilité](#) et des pratiques courantes en matière d'accessibilité au sein de l'Université.



Rapport d'étape

1. Dispositions générales

Bilan de l'année 2025

- Politiques : révision de la politique d'accessibilité et modifications adoptées par le Conseil de gouvernance le 21 octobre 2025, avec une mise à jour de la politique sur le site-web corporatif de l'Université ;
- Révision de la composition du Comité d'accessibilité.
- Plan pluriannuel en matière d'accessibilité 2023-2028
- Appel à volontaire de personnes en situation de handicap pour la révision du plan pluriannuel.
- Revue du plan pluriannuel pour prendre en compte les retours de la consultation.
- Améliorer le processus de création du rapport d'étapes annuel.
- Élaboration d'un projet de politique d'accommodements universitaires pour les étudiant.e.s en situation de handicap. La politique devrait être adoptée par le Sénat en février 2026.
- Formation : Réflexion autour du processus de formation des bénévoles.

Actions pour 2026

- Plan pluriannuel en matière d'accessibilité : Finaliser la revue du plan pluriannuel, et le cas échéant, avoir son approbation le et publier la version révisée.
- Formation : mettre à jour le processus afin de renforcer l'adhésion des bénévoles à la politique d'accessibilité de l'UOF.
- Mises à jour de nos conditions contractuelles afin de refléter explicitement le respect des exigences de la LAPHO.

2. Normes pour l'information et les communications

Bilan de l'année 2025

- Processus de rétroaction accessible en ligne et à l'accueil, avec une réflexion en cours dans une optique d'amélioration continue.
- Mise à jour du site web afin de présenter plus facilement les informations sur l'accessibilité : plan, rapport, formulaires de demandes.
- Formats accessibles et aides à la communication sur demande : pas de requêtes.
- Sites et contenus Web accessibles : Maintien du respect des exigences en matière d'accessibilité. Pour l'intranet, les contributeurs ont été informés ou réinformés comment respecter les exigences.
- Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique : pas de demande exprimée pour les rendre accessibles.
- Ressources et matériel didactique et de formation : Création d'un cours modèle dans Moodle intégrant les bonnes pratiques d'accessibilités pédagogiques.
- Bibliothèque : aucune demande.

Actions pour 2026

- Processus de rétroaction : Affiner le processus de rétroaction avec tous les services concernés.
- Sites et contenus web accessibles : Créer un guide des bonnes pratiques pour aider les contributeurs à respecter les exigences.
- Ressources et matériel didactique et de formation : Dans Moodle, mise à disposition d'un court gabarit intégrant les bonnes pratiques d'accessibilité pédagogiques.

3. Normes pour l'emploi

Bilan de l'année 2025

- Recrutement : maintien du respect des exigences en matière d'accessibilité tout au long du processus de recrutement, incluant l'information sur la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats.
- Gestion du rendement : Rappel aux gestionnaires de prendre les besoins d'accommodement et les plans d'adaptation individualisés, le cas échéant, dans le cadre du processus de revue des performances.
- Mesures d'adaptation et soutien aux employés : poursuite de l'application des pratiques relatives aux mesures d'adaptation en milieu de travail, incluant la fourniture de formats accessibles et d'aides à la communication sur demande, ainsi que la communication des politiques applicables aux employés.
- Interventions d'urgence en milieu de travail : revue du formulaire de demande d'accommodement concernant les interventions d'urgence sur le lieu de travail et maintien des processus permettant la fourniture de renseignements individualisés, lorsque requis.
- Développement, avancement et réaffectation : intégration continue des besoins en matière d'accessibilité dans les processus de perfectionnement professionnel, d'avancement et de réaffectation des employés, le cas échéant.

Actions pour 2026

- Maintenir les mesures d'accessibilité en place et les faire évoluer au besoin.

4. Normes pour le transport

Bilan de l'année 2025

- Aucune demande en 2025.

Actions pour 2026

- Les services seront offerts sur demande.



5. Normes pour la conception des espaces publics

Non applicable.

6. Stationnement accessible

Non applicable.

7. Obtention des services

Bilan de l'année 2025

- Changement du comptoir d'accueil en tenant compte des exigences en matière d'accessibilité.

Actions pour 2026

- Sur demande.

8. Entretien des éléments accessibles

Bilan de l'année 2025

- La maintenance et l'identification des mesures nécessaires sont faites en continu.

Actions pour 2026

- Aucun projet majeur prévu.

9. Normes pour les services à la clientèle

Bilan de l'année 2025

- Établissement des politiques : nos politiques sont compatibles avec les principes de respect de la dignité et de l'autonomie, d'intégration des services, d'égalité des chances et d'adaptation des communications en fonction des

besoins des personnes handicapées. Les politiques sont documentées et sont disponibles sur demande en format accessible.

- Animaux d'assistance et personnes de soutien : aucune demande en 2025.
- Avis de perturbation temporaire : aucune demande en 2025.
- Formation : La formation continue d'être offerte et est mise à jour au besoin, notamment lors de modifications aux politiques d'accessibilité.
- Processus de rétroaction obligatoire : Le processus est accessible sur le site web de l'UOF et à l'accueil. Il permet de recevoir et de traiter les commentaires et plaintes relatifs à la fourniture de biens, de services et d'installations aux personnes handicapées, et demeure accessible sur demande en formats accessibles et avec des aides à la communication. Aucune demande n'a été reçue en 2025.
- Format des documents : Développement d'une politique d'accommodement académique.

Actions pour 2026

- Établissement des politiques : Faire une analyse des politiques de l'UOF pour déterminer si et quand il est nécessaire de préciser, dans chaque politique, que les biens et les services offerts peuvent être adaptés aux personnes en situation de handicap, sur demande.
- Animaux d'assistance et personnes de soutien : maintenir les mesures en matière d'accessibilité et répondre aux demandes le cas échéant.
- Avis de perturbation temporaire : maintenir les mesures en matière d'accessibilité et répondre aux demandes le cas échéant.
- Formation : Mettre à jour le processus de formation concernant les bénévoles.
- Processus de rétroaction obligatoire à réviser.